

A R R Ê T É

Le Ministre délégué à la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 81 646 du 05 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R Ê T É

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques la façade sur rue et la tour d'escalier sur cour de l'ancien hôtel Vachier, 17 rue du Port à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), figurant au cadastre section HZ, n° 32, d'une contenance de 2 a 54 ca et appartenant aux co-proprétaires de l'immeuble ayant pour représentant responsable la régie MIALON, 13 place Delille à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du département, au Maire de la commune et aux co-proprétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le - 5 DEC. 1984
Pour le Ministre Délégué à la Culture
et pour le
Directeur du Patrimoine

Jean-Pierre WEISS